

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

Grou vin è mâre-sajhe ne coron pa pé rin.

Grand vent et mère-sage (sage-femme) ne courent pas pour rien (le vent fait des dégâts et la sage-femme se fait payer).

Ni on stevo ni na liévra kourou si vite ke n'a deta.

Ni un cheval, ni un lièvre ne courent aussi vite qu'une dette.

A promè plu de toma ke de pan.

Il promet plus de tomme que de pain (mais il ne donne rien).

Le lac d'Annecy vous présente ses meilleurs vœux.



Le lac vous souhaite de profiter encore longtemps de ses paysages idylliques préservés de l'urbanisation, du béton, et accessibles à tous avec joie.

Courriel
alae@annecy-environnement.fr

Site Internet
annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° 115

Une publication de ALAE
ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT

Association d'utilité publique

ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Siège: Mairie de Sevrier

ISSN > 1292-3672

Illustrations > Filipandré, Nenny, Gus

Mise en page > *aster,
Impression > Par nos soins
Tirage papier > 100 exemplaires
Diffusion Internet > Libre

Rejoignez ALAE, ou renouvelez votre adhésion pour 2016 !!!

Coupon à envoyer au trésorier: P. Caillet - 9 rue François Lévêque - 74000 Annecy

Paiement par chèque à l'ordre de ALAE. Déduction d'impôts (reçu fiscal envoyé début 2016)
Pour recevoir le semestriel "Lac et Reflets" par la poste (en noir et blanc), joindre 2 timbres de 1,10 €.

Adhésion - Réadhésion à ALAE (avec la revue Lac et Reflets)

Nous vous remercions de votre **indispensable soutien** !

☐ Individuelle 30€ / ☐ Couple 40€ / ☐ Soutien (don)€ / ☐ Personne morale 50€

Nom Prénom
Adresse Code postal Ville
Courriel Téléphone (facultatif)
Date Signature



LAC ET REFLETS

Revue de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

La raison nous trompe plus souvent que la nature.
Vauvenargues

n° 115
HIVER 2015

L'éditorial

Chers amis,

Depuis le mois de juin pas de résultats concrets dans les différentes affaires en cours,

Le Tribunal Administratif a reporté leur jugement à l'année prochaine au cours de laquelle seront jugés le PLU de Doussard, un permis de construire sur Talloires accordé par le Maire à son frère dans une zone où il avait pourtant refusé un permis de construire à un habitant de la commune en s'appuyant sur les exigences de la Loi Littoral (!) et enfin la prorogation accordée par la préfecture aux travaux nécessaires à la réalisation de la piste cyclable sur la rive est devenue par un coup de baguette magique une «voie verte». Même chose concernant la Cour d'Appel de Lyon pour ce qui est des PLU de Talloires et d'Annecy-le-Vieux.

Les sujets de mobilisation par ailleurs ne nous manqueront pas en 2016 qui s'annonce fertile: le projet de Centre de Congrès, sur la presqu'île d'Albigny, suite, celui du tunnel sous le Semnoz et du projet de Bus à Haut Niveau de Service qui sont liés, ainsi que le Grenelle des transports en collaboration avec 13 autres associations, le projet immobilier sur le site du convent des Capucins, bref nous n'aurons pas le temps de nous ennuyer (si l'on peut dire!). S'ajoutent à cela un recours à suivre concernant un projet immobilier déraisonnable sur la commune de Doussard et le PLU des pays de Faverges qu'il est nécessaire de suivre de près.

Au nom des membres de notre conseil d'administration je vous souhaite une bonne année 2016 en espérant qu'elle nous apportera quelque succès dans les affaires en cours.

Bien amicalement.

Alain Moysan
Président d'ALAE

AU SOMMAIRE

pages

PROJET DE CENTRE DE CONGRÈS
(CESC) SUR LA PRESQU'ÎLE
D'ALBIGNY 2

PÉTITION CONTRE LE CENTRE
DE CONGRÈS (CESC)..... 2

2016 ANNÉE CRITIQUE POUR
LE LAC ET SES HABITANTS .. 3-6

POÉSIES DU LAC 6-7

UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE SUR
UNE DEMOISELLE BLEUE .. 8-9

LE MOT DE PATOUÉ 10

VŒUX DU LAC D'ANNECY... 10

Enquête publique
et pétition contre
le CESC sur
la presqu'île
d'Albigny, voir p. 2.



Une étude scientifique sur une demoiselle bleue > Adeline Rebourg

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est un Odonate (communément appelé «libellule») appartenant à la famille des agrions. Cette demoiselle de petite taille (environ 3 cm) est de couleur bleue pour les mâles et verdâtre-brunâtre pour les femelles. Il existe plusieurs espèces d'agrions, dont les mâles présentent la même coloration. L'Agrion de Mercure se distingue par la tâche dorsale visible en haut de son abdomen, qui représente un «casque de viking».

Bien que cette espèce soit présente en Europe de l'ouest (principalement en France et en Espagne) et en Afrique du nord, cette libellule est menacée, car elle est sensible, entre autres, à la dégradation des zones humides, à la pollution des eaux et à la fragmentation du paysage. C'est pourquoi, l'Agrion de Mercure possède un statut d'espèce protégée au niveau européen, national et de la Suisse. Sur le département de la Haute-Savoie, seulement quatre sites présentant l'espèce étaient connus avant 2015: sur les communes de Faverges/Giez, de Saint-Paul-en-Chablais, de Seynod et de Vanzay. Sur deux sites supplémentaires, l'Agrion de Mercure a été ou semble avoir été contacté une seule fois: sur les communes d'Éloise et d'Évires. Étant une espèce protégée et présentant de faibles effectifs sur le département, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de Haute-Savoie (FRAPNA74) s'est engagée, avec les soutiens du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil départemental, à développer des actions d'amélioration des connaissances sur les populations de *Coenagrion mercuriale* du département pour mieux les protéger.

Comment procéder pour une telle étude?

Afin d'étudier la répartition de l'Agrion de Mercure sur le département, la FRAPNA74 a mené un inventaire courant 2015, sur soixante sites sélectionnés d'après la littérature scientifique et les connaissances des naturalistes locaux. Cinq passages ont été nécessaires dont les trois

derniers, de mi-juin à fin juillet, étaient consacrés exclusivement à l'identification des Libellules, dans le cadre du protocole national STELI (Suivi Temporel des Libellules).

Quels sont les résultats obtenus suite à l'inventaire?

Lors des cinq passages (effectués entre mai et juillet 2015) sur les soixante sites, 2859 individus de 36 espèces de Libellules ont été observés (sous forme d'adultes et d'exuvies). Concernant l'Agrion de Mercure, 164 individus sur 5 sites ont été contactés.

Qu'est-ce que l'étude a permis d'apprendre?

Les prospections menées ont permis d'identifier un nouveau site (sur la commune de Seyssel par la FRAPNA74 (M. Bouclier)) et de confirmer la présence de l'espèce sur les sites connus depuis des années (sur les communes de Faverges/Giez, Saint-Paul-en-Chablais, Seynod et Vanzay). Pour les sites où un seul individu avait été observé (sur la commune d'Éloise en 2012 (C.



© A. Rebourg

Agrion de Mercure mâle et femelle en tandem.

Projet de Centre de congrès (CESC) sur la presqu'île d'Albigny

Une enquête publique portant notamment sur la DUP (déclaration d'utilité publique du projet) et la mise en conformité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été prescrite, elle devrait probablement commencer début 2016.

Il est nécessaire de rappeler que ce projet grandiose reste en délicatesse avec la Loi Littoral. En effet si la Loi ne s'oppose nullement au principe d'un centre de congrès dans une zone proche du rivage, elle impose, par contre, de respecter certains principes: l'extension de l'urbanisation doit être limitée et les parcs et ensembles boisés les plus significatifs doivent être protégés. Le non respect de ces deux principes a conduit, à l'annulation du PLU pour la zone concernée.

Le Commissaire Enquêteur n'est certes pas Juge Administratif, mais il lui sera rappelé qu'il n'y a pas d'utilité publique dans le non respect de la Loi.

Le dossier pourra être consulté sur les lieux d'enquête, on peut dès à présent le consulter sur le site internet de la Préfecture 74. Il se

compose de 11 fichiers PDF totalisant 104 489 Ko, pour un total de 1069 pages (le pavé de Thomas Piketty sur «le capital du XXI^e siècle» n'en fait que 960 !).

Ce dossier, un peu intimidant, est en fait plus épais que consistant, on y trouve beaucoup de creux de lacunes et de vent: un peu de pâte et beaucoup d'air, un gros gâteau de Savoie en somme. Les imprécisions sont nombreuses, les précisions plus rares voire inexistantes, il n'est pas sûr que l'information du public ait été recherchée en priorité.

On y trouvera, par contre, quelques classiques du genre notamment en ce qui concerne le volet économique du projet:

1. l'utilisation d'études anciennes (traduire par: dépassées par la conjoncture),
2. le dogmatisme récurrent des décideurs locaux pour qui la dépense publique, en faveur d'équipements de prestige, reste la meilleure façon d'assurer le développement local.

Martin Pêcheur

NOUVELLE PÉTITION CONTRE LE CENTRE DES CONGRÈS

Sauvons la presqu'île d'Albigny! Non au Centre des Congrès!

Il faut récolter le plus grand nombre possible de signatures pendant le temps très court de l'enquête publique, dans le but de rappeler au commissaire enquêteur la très forte opposition du public à ce projet.

L'enquête publique a démarré le 11 janvier et se terminera le 24 février 2016.

1389 signatures au 15 janvier 2016, l'objectif est de 2 500 signatures, aussi faites circuler le plus possible cette information auprès de vos proches.

https://secure.avaaz.org/fr/petition/President_de_la_commission_denquete_publique_Sauvons_la_presquile_dAlbigny_Non_au_Centre_des_Congres/?ngEVqeb

Plus d'information sur :
<http://sauvonslapresquilealbigny.over-blog.com/>

Merci à toutes et tous pour votre soutien!

Prévoist) ; d'Évires en 2012 par le CEN74-Asters (J. Souquet-Basiège); de Thorens-Glières en 2015 par le CEN74-Asters (J. Souquet-Basiège)), aucun Agrion de Mercure n'a été contacté lors de l'inventaire 2015 mené par la FRAPNA74.

Ainsi, pour l'année 2015, 2 nouvelles stations d'Agrion de Mercure ont été découvertes en Haute-Savoie: une par la FRAPNA (M. Bouclier) sur Seyssel et une par le CEN74-Asters (J. Souquet) sur Thorens-Glières.

Quelles sont les perspectives?

Suite à ce résultat, un objectif a été établi pour 2016, tenter de répondre à la question suivante: comment suivre les tendances évolutives des populations de *Coenagrion mercuriale* pour pouvoir qualifier une potentielle colonisation ou régression de l'espèce sur le département? Le but de ce projet est la conservation de cette espèce protégée pour laquelle nous avons une responsabilité à l'échelle internationale (régression constatée dans les limites d'aires de répartition: pays nordiques, Angleterre, pays du Maghreb; la Haute-Savoie est en limite est de son aire de répartition). Ainsi, afin d'affiner la connaissance des populations, sur les sites connus et ce pour plusieurs années, le travail va porter également sur des sites favorables à proximité, sur les communes suivantes:

- de Faverges/Giez: prospections de sites favorables à proximité du site de présence à venir,
- de Saint-Paul-en-Chablais: prospections sur la commune (5 sites) et sur la commune de Larringes (1 site),
- de Seynod: prospections sur la commune (2 sites) et sur les communes de Quintal (1 site) et de Montagny-les-Lanches (2 sites),
- de Seyssel: prospections sur des ruisseaux et fossés de la commune (7 sites),
- de Thorens-Glières: prospections sur la commune (2 sites) et sur les communes de la Roche-sur-Foron (2 sites) et d'Étaux (1 site),
- de Vanzy: aucun site favorable à proximité.

De plus, une nouvelle prospection sur la commune de Chamonix-Mont-Blanc est

envisagée: une donnée de présence d'Agrion de Mercure a été constatée et communiquée par un employé de la FRAPNA69 (automne 2015 - Y. Vincent). Cette donnée de présence, faute de photographie à l'appui, n'a pu être validée. La FRAPNA74 confirmera ou infirmera cette donnée en 2016.

Dans l'optique de préserver *Coenagrion mercuriale* sur notre territoire haut-savoyard, la FRAPNA74 invite, qui le souhaite, à participer à la prospection de 2016: citoyens, naturalistes, associations (adhérentes ou non), bénévoles. Les personnes désireuses d'apprendre à reconnaître les libellules pourront venir se former grâce à plusieurs formations (théorique et pratique): des sessions de formation de l'université du hérisson consacrée aux Odonates (formation théorique en salle le 17 mai et formation terrain le 21 mai 2016) et des formations spécifiques sur les sites connus, pour se familiariser avec le protocole de suivi et la saisie de données, dans le but de prospecter les sites favorables. **Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître via le contact suivant en fin d'article.**

Pour plus de renseignements, hésitez pas à contacter Marie Lamouille-Hébert de la FRAPNA74. Par mail : marie.hebert@frapna.org, ou bien par téléphone au 09 72 52 43 92.



Agrion de Mercure mâle, « casque de Viking » visible en haut de l'abdomen

© A. Rebouard

2016: année critique pour le Lac et ses habitants > L'incompréhensible paradoxe annécien

**GRENELLE DES TRANSPORTS
ET DE LA QUALITE DE L'AIR**

DU BASSIN ANNECIEN

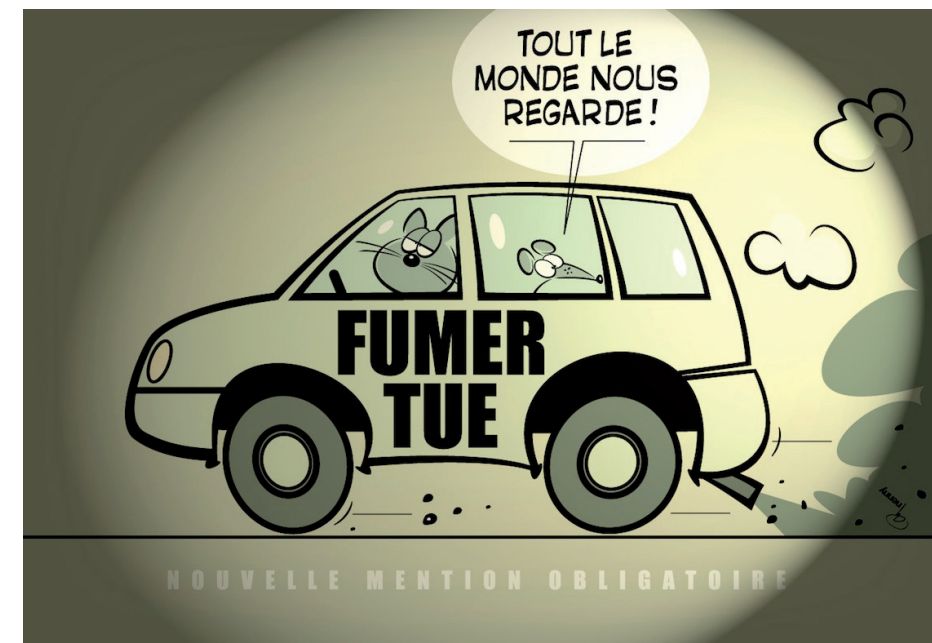
Tous les pays de la planète se sont engagés à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) lors de la 21^e conférence de l'ONU sur le Climat (COP 21) de Paris qui s'est terminée le 11 décembre 2015.

186 d'entre eux devraient revoir, sur la base du volontariat, leurs engagements à la hausse d'ici à 2020. Les villes et zones urbaines sont responsables de 60 % à 70 % (CO2) de la pollution émise; les maires avant-gardistes¹ de plus de 400 grandes villes responsables, emmenés par celui de Paris et l'ancien édile de New York, n'ont pas attendu les Etats pour prendre des mesures audacieuses en faveur du climat et de la réduction de la pollution: en première ligne, ils ont compris depuis plusieurs années qu'ils pouvaient agir efficacement pour améliorer la santé, prolonger l'espérance de vie des habitants et rendre leurs villes plus attractives pour les entreprises, les touristes, les investisseurs.

Le réchauffement climatique est aussi une question de santé publique. Pour mieux répondre aux besoins croissants de mobilité et réduire les risques sur la santé et le climat, la plupart des villes se dotent de solutions de transport respectueuses de la santé et du climat, c'est-à-dire de la qualité de l'air. Malheureusement aucun signal de cette nature dans la préfecture

¹ Cf. « Compact of Mayors » (Pacte des maires)

**Ensemble pour la santé,
contre la pollution et les embouteillages !**



et le département de la Haute-Savoie arc-boutés sur des convictions idéologiques du passé.

Annecy a pourtant été classée, par l'Organisation Mondiale de la Santé, 2^e ville la plus polluée de France en microparticules de diamètre inférieur ou égal à 2,5µ (PM 2,5), les plus nocives², et, sur ce même marqueur, Préfecture la plus polluée de la Région par Air Rhône-Alpes en 2013, 2014 et au 1^{er} trimestre 2015. Les habitants souhaiteraient respirer sans que cela nuise gravement à leur santé.

Le trafic routier constitue, en lien avec la consommation quasi exclusive de combustibles fossiles, l'un des principaux émetteurs de CO2 mais aussi de particules fines (PM 10 et PM 2,5) et d'oxydes d'azote (NOx) dangereux pour la

² Pathologies respiratoires, cardiovasculaires, cancers. (InVS)

santé: 65 % des émissions d'oxydes d'azote et 28 % de celles de microparticules lui étaient liées sur le bassin annécien en 2013. Après une longue période de déni, les élus ne l'ignorent plus.

En Haute-Savoie la voiture particulière est favorisée depuis plus d'un demi-siècle, au détriment de solutions collectives et de la multi-modalité qu'attendent beaucoup de nos concitoyens et visiteurs. En bassin annécien, la congestion des routes, que beaucoup d'entre nous subissent au quotidien par absence d'alternative performante et faiblesse de l'offre de transports collectifs³, soulignées en avril 2014 dans une étude du Laboratoire d'Économie des Transports (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement), risque de s'amplifier à l'horizon 2030 avec la croissance démographique prônée par le SCoT (+ 20 %) mais surtout avec les projets d'infrastructures routières de la C2A et du Conseil Départemental (CD 74) qui sont en contradiction totale avec les recommandations des 2 cabinets d'études spécialisés (TTK et SYSTRA) pourtant diligentés par eux depuis 2012.



Ainsi, le « Schéma multimodal des transports du bassin annécien à l'horizon 2030 », seule étude exhaustive (car multimodale⁴) disponible, démontre, pour la rive Ouest du Lac, que le scénario « tunnel routier sous le Semnoz et nouvelle voie urbaine (NVU) de raccordement » couplés à un car abusivement qualifié de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) provoquerait

une augmentation des émissions de GES et autres polluants de + 26 % par rapport à une situation sans tunnel et NVU en 2030, ou de + 40 % (croissance démographique et baisse de consommation du parc auto intégrées) par rapport à 2015. Même pourcentage que celui de l'objectif de réduction Européen ou de celui annoncé par la ville de Paris pour 2030, mais signe inverse !

Pourquoi, dans le bassin annécien, persister à faire le contraire de tous ?

La sauvegarde de notre petit lac alpin, engagée avec succès par des élus visionnaires en 1954, n'est plus à l'agenda des élus locaux du 21^e siècle qui entendent le ceinturer de voies routières de transit largement bitumées, le transformer en lac urbain, en piste de cirque à double révolution ? La protection de la nature, espace bleu et espaces verts, et de la santé des habitants doit elle s'effacer au profit d'une « touristication »⁵ outrancière, d'une économie touristique non durable ? Absence de vision, de projection ? Archaïsme de la pensée politique locale ? Calcul à caractère populiste sur le financement du contournement d'Annecy au détriment des communes plus excentrées de la rive Ouest ? Les partisans de l'ouvrage routier sous le Semnoz et de sa NVU qui raccorderaient la rive Ouest du lac à un nœud routier où circulent quotidiennement 130 000 (moyenne) à 180 000 (pointes saisonnières) véhicules (comptages du CD 74) devraient se rapprocher du Maire de Chamonix pour mieux se documenter sur l'intérêt, y compris touristique, du petit train rouge du Fayet à Martigny (report modal de 50 % en saison entre Servoz et Vallorcine) et appréhender la vraie

³ Au sein de la C2A, zone la plus dense, seuls 8 % des déplacements sont effectués en transports collectifs.

⁴ Ce qui n'est pas le cas de l'étude (?) « pro-domo » annoncée par le CD 74 fin novembre pour tenter de justifier un choix malheureux.

⁵ Ou « massification » du tourisme avec la névrose sécuritaire qui l'accompagne. Comme l'agriculture, le tourisme gagne à être raisonné.

"ABYMES "... D'ANNECY

Rocaille de fleurs en clairière
blottie près de son lac en source de fraîcheur
et de lumière
Ile sans océan
chantournée de soie d'eau
soutache à l'italienne
Entrez dans la cluse entrouverte
à l'abri du vent si souvent
et de la pluie sous les arcades
pierres anciennes
Tables de mémoire éternelle
Rousseau, François de Sales, tant d'autres
des vieux quartiers ont foulé le pavé
l'air en reste embaumé votre cœur le saura.
Elle vous surprendra soudain
moderne en son quartier de verre
ses transparences sur cinémas
ses confort de néons
Accords du dernier millénaire
Artifices nés d'aujourd'hui
Mais retrouver serein la charmante terrasse
blottie derrière un pont fleuri de géraniums
rival en cascabelle avec le flot du Thiou
vantant sa promenade.
Vous installer,
prendre un verre...

Hélène Soris



J'AIME LE LAC

Paisible miroir
bouillonnement de colère
reflets changeants
selon l'humeur du temps,
brume subtile
qui monte au Roc de Chère
berges fleuries
souriantes, en couleurs...
J'aime le clapotis
et le bruissement des ailes
dans les roseaux où s'abrite la Vie,
j'aime les canaux à l'heure de Venise
qui abritent les légendes
et mille ans d'histoire
sur lesquels veille la citadelle altièr.
J'aime rêver près de mon lac :
Un envol, un soupir, un sourire...
Qui vont se perdre à l'horizon.

Ornella L.V.

TOI...

Toi qui ne connais nos prairies,
Qui ne vois neige ni ruisseau,
Pourquoi ne viens-tu pas au pays de
Rousseau ?
A l'ombre de ses métairies,
Ami, sans toi j'ai du chagrin,
Malgré son lac et son ciel tendre
Et me plains (puisses-tu m'entendre !)
Des caprices de mon destin.
Dans ce pays de rêveries,
Je t'attends joyeux à Pâques fleuries.
Je sais le regret que tu signes
D'être éloigné de moi qui, sur le sable fin,
Passe devant l'île des cygnes.
L'eau, le ciel, tout concourt enfin
Par je ne sais quel sortilège
Qui naît du lac, du ruisseau, de la neige,
A faire d'Annecy le plus doux des séjours :
Tout glisse avec douceur, les cygnes et les
jours.

Maurice Clavel

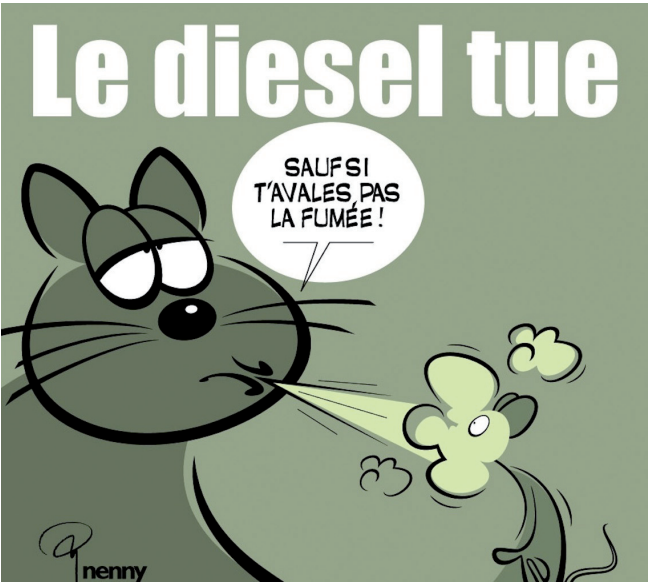
Xproblématique du tunnel sous le Mont Blanc: inauguré en 1965, 5 décennies et une catastrophe plus tard, son trafic atteint 1 800 000 véhicules / an, dont 31 % de poids lourds, et 27 200 véhicules / jours pour l'autoroute blanche le desservant, avec la pollution récurrente de la vallée de l'Arve et la destruction irréversible des sites, insupportables pour les habitants et les amateurs d'abîmes. On n'y vient plus pour respirer le bon air et certains en partent.

Plus incompréhensible, la position du maire d'Annecy.

Elu début décembre Président du «GIE - Objectif transport public», dont l'un des objectifs est précisément «l'avenir de la mobilité durable», Co-président du groupe de travail «transport,... développement durable» de l'Association des Maires de France, ingénieur SNCF, à l'initiative en novembre d'une démarche de concertation locale, le «Conseil d'orientation de la qualité de l'Air» (COQA), il aurait affirmé, lors du Conseil de communauté C2A le 17/12/2015, que, malgré l'augmentation des coûts de la NVU (80 millions €) coté Seynod, concernant le tunnel (140 millions €), qualifié d'opportunité historique⁶, «c'était déjà acté... inutile d'y revenir, le débat n'a plus cours»; et d'ajouter qu'il était hors de question d'envisager un TCSP guidé (transport collectif en site propre guidé ou tram-train électrique) sur la large emprise SNCF qui, retrouvant sa vocation première, pourrait l'accueillir à côté de la piste cyclable. Sauf à déceler une posture de circonstance, le tramway du lac d'Annecy, qui commence à réunir des partisans à la C2A, ne devrait pas rejoindre rapidement le tramway du Mont Blanc dans les «best of» touristiques de la Haute- Savoie ou le «top ten» de WWF et de l'ADEME; sauf à ce que soient entendues les voix des habitants et de la raison.

D'autant plus paradoxal et incompréhensible que le projet tout routier défendu par la C2A et le CD 74 est non seulement en opposition avec les objectifs de l'État, les engagements du

⁶ Allusion au percement du tunnel du Mont Blanc?



Plan Climat Énergie territorial («réduction des émissions de GES»), ceux de l'Europe et de la Convention Alpine, mais aussi incohérent avec les objectifs du SCoT («réduction de l'usage de la voiture par report sur des transports en commun attractifs»), et l'engagement TEPOS (Territoire à énergie positive) pour la croissance verte «Annecy(C2A) - Bauges (Parc naturel) - Chambéry (Métropole)» signé le 20 Août 2015 en présence du Président de la République et de la Ministre de l'Écologie; la C2A s'y est engagée pour «la réduction des émission de GES et la diminution des transports individuels, notamment en zone péri-urbaine». La légitimité de l'élection n'autorise pas à s'exonérer du respect de la loi et de l'engagement public. Surtout si l'on se souvient des taux cumulés d'abstention, blancs et nuls aux élections municipales d'Annecy en 2014 (51,6 %) et aux Départementales de 2015 (59,9 %). Les réponses que nous ont adressées la Ministre de l'Écologie et son secrétaire d'Etat aux transports le 21 septembre valident notre initiative citoyenne d'un Grenelle démocratique.

La première réunion publique apolitique des 14 associations pour un Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien» a réuni près de 300 personnes à Saint-Jorioz le 14 Juillet ; la seconde a fait salle comble à la maison des Eaux et Forêts d'Annecy le 19 novembre 2015 ; elles ont démontré l'intérêt que portent nos concitoyens aux enjeux de santé, de mobilité, de protection du site, de bonne

gestion des finances publiques; et aussi leur aversion du passage en force dans une démocratie qu'ils souhaiteraient exemplaire dans son fonctionnement. La seconde a en effet permis d'ouvrir un débat instructif avec quelques élus du Département et de la Région. Bon début; qu'ils en soient remerciés.

Nous attendrons, avec les premières semaines de 2016, les conclusions du COQA installé le 14 octobre 2015 par la C2A avec notre soutien et la réunion de son Comité de pilotage, auquel nous avons accepté de participer, ainsi que la 2^e réunion d'échange avec le CD 74 sur le projet «mobilité Ouest: tunnel sous le Semnoz - BHNS 1508 sud - nouvelle voirie



ANNECY

Annecy ce matin grelotte sous la brise.
Pas un cygne sur l'eau, pas le moindre canard
Pour égayer son teint assombri au brouillard.
Annecy ce matin est une dame grise.

Qu' elle était belle hier en habit de soleil !
Son image en reflet dans toutes les fontaines
Et les arbres courbés en hommage à leur reine,
Quelle était belle hier, d'un éclat sans pareil !

Il se peut que demain, d'humeur un peu fantasque,
Elle valse sans fin de canal en canal,
De balcon en balcon, toujours menant le bal.
Il se peut que demain elle change de masque.

Mais Annecy toujours porte haut ses couleurs
Ses turquoises, ses ors, ses vertes émeraudes.
Le lac et la montagne aux flâneurs en maraude

Solange Jeanberné

Pose ton calame
Attends que te parle, calme,
L'âme des roseaux

Solange Jeanberné

Osmose :
Le reflet des roseaux
Sur le rose des eaux.

Solange Jeanberné

ATTENTE

Les arbres se sont parés d'or pour rien.
Elle ne viendra plus, la Belle
Le lac a des soupirs

Solange Jeanberné